

• EPARGNE RETRAITE

C'est une épargne obligatoire et bloquée jusqu'à la retraite et elle est rémunérée au taux de 4% l'an. Les versements sont mensuels avec un montant planché de 7500 FCFA pour les agents en activité et 2500 FCFA pour les retraités

• EPARGNE PREVOYANCE

L'épargne prévoyance permet aux bénéficiaires de constituer des fonds de réserves pour faire face à des dépenses imprévues ou courantes. C'est un dépôt libre sur lequel le membre peut faire des retraits à tout moment

• EPARGNE BLOQUEE

C'est une épargne constituée sous forme de versement unique ou de versements successifs. Le montant épargné est bloqué pendant au moins une période supérieure ou égale à trois (3) mois. Cette épargne est rémunérée au taux d'intérêt de 3% l'an.

